



Poignardé à mort pour avoir fumé dans le RER

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 23 mai 2016

Bonsoir,

Je tombe sur ce terrible fait divers de ce jour....

<http://c.ledauphine.com/france-mond...>

Bien sûr que, en théorie, rien n'excuse de passer à ce genre d'acte, mais..... nous les victimes du tabac ne pouvons que nous sentir solidaires de cette personne dont la vie est brisée pour avoir été poussée à bout....

J'espère que DNF interviendra pour sa défense ?

Réponse :

Une enquête est en cours pour déterminer si les gamins fumaient et si le sexagénaire a été agressé.

Dans l'attente des résultats de cette enquête, nous ne pouvons émettre aucun avis sur un sujet aussi grave de conséquence.

S'il s'avérait que les gamins fumaient et qu'ils aient réagi à la demande de ne pas fumer en rouant de coups le sexagénaire, DNF pourrait, éventuellement, se porter partie civile contre l'infraction à l'interdiction de fumer dans les transports collectifs.

L'agression permanente vécue par ceux qui subissent l'incivilité de leurs voisins doit être cependant prise en compte par le législateur si l'on veut éviter que de tels drames ne se reproduisent